

COMPTE RENDU de la Séance du Conseil Municipal du 11 mai 2015

L'an deux mille quinze, le onze mai à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac,
sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, M. DELCOUSTAL Gérard, M. GALLINE Jacques, Mme VERMANDE Chantal, MM. ZANARDO Alain, DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, ARNAUD Anne, MM. CABANE Bernard et HEGO Philippe.

Procuration de Mme TRAMOND à Mme VERHAEGHE

Procuration de Mme SAVIN à M. LEOMANT

Etait excusée : Mme GAY Annette

Etait absent : M. SFILIGOI Alain

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Maire rend compte à l'assemblée des décisions du Maire :

- n° 04/2015 portant sur l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat 2015.
- n° 05/2015 portant sur le bail de location à usage commercial 7 rue Jean-Jaurès.

01.05.15 – Cession de terrains Place de l'Hôtel de Ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de CEDER aux riverains de la place de l'Hôtel de Ville les parcelles suivantes nouvellement créées, après déclassement de délaissés de voiries :

- Section AB n° 949 : 67 m² /M. et Mme BATAILLE Jean au prix de : 1 005.00 €
- Section AB n° 950 : 40 m²/Mme RUGGIERI Annette née LEBRERE au prix de : 600.00 €
- Section AB n° 952 : 18 m²/Mme VERONI Annie née ASTIER au prix de 270.00 €
- Section AB n° 953 : 26 m²/Mme BONNE Christiane au prix de : 390.00 €
- Section AB n° 951 : 24 m²/SCI NOT'IMMO au prix de 360.00 €

02.05.15 – Redevances d'occupation du domaine public communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de CREER les redevances de voirie pour l'installation de terrasses ou étalages sur les artères principales commerçantes de la Ville.

03.05.15 – Délibération prenant acte du débat du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) dans le cadre de la révision du P.L.U.

Après la présentation du projet de PADD faite par Monsieur le Maire, **les conseillers municipaux** ont débattu des orientations générales du PADD.

04.05.15 – Election de délégués auprès du S.I.T.S. d’Aiguillon et Port Ste Marie.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE, pour représenter sa Commune au S.I.T.S. d’Aiguillon et de Port Ste Marie :

- **Délégué titulaire** : M. Christophe DOMANGE
- **Déléguée suppléante** : Mme Annette GAY

05.05.15 – Modification de la Commission municipale de l’enseignement, de la jeunesse et des sports.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- **décide de scinder** la commission municipale de l’enseignement, de la jeunesse et des sports en deux, à savoir :

1°) une commission des sports et de la jeunesse

2°) une commission de l’enseignement

- **en désigne les membres** (M. le Maire étant, de droit, Président) :

1°) Commission des sports et de la Jeunesse :

M. LEOMANT Philippe – M. CASSIN Dimitri - Mme VERMANDE Chantal – Mme ARNAUD Anne – M. ZANARDO Alain

2°) Commission de l’enseignement :

Mme VERHAEGHE Carole – Mme BLANCHET Cécile – Mme CADORIN Véronique – M. DOMANGE Christophe – M. HEGO Philippe – Mme TRAMOND Odile – Mme GAY Annette – Mme ARNAUD Anne.

06.05.15 – Subvention exceptionnelle au Foyer Hébergement de Castille.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

VOTE une subvention exceptionnelle de 100.00 € au Foyer d’Hébergement de Castille pour sa participation au Championnat de France Pétanque en Sport Adapté qui se déroulera à Montauban les 5,6 et 7 juin 2015.

07.05.15 – Décision de produit irrécouvrable.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de STATUER sur l’irrécouvrabilité de la créance, d’un montant de 103.40 €, présentée par M. le Comptable Public de Marmande correspondant au rôle 10, facture 207, exercice 2011, selon décision de justice du 22/05/2014.